

## Agence technique de l'information sur l'hospitalisation



**NOTICE TECHNIQUE**  
**n°764- CIM-MR- 2 – 2009**  
**du 18 mai 2009**

**ÉMETTEUR :**

Service CIM – département médicoréglementaire

**Personnes chargées du dossier**

Dr Joëlle Dubois – [joelle.dubois@atih.sante.fr](mailto:joelle.dubois@atih.sante.fr)

**DESTINATAIRES :**

ARH et établissements de santé ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie

**Copie pour information :**

Madame la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

**RÉSUMÉ :**

**Textes de référence :**

- NOTICE TECHNIQUE n° 235 C-IM- MR/ME- 1– 2009 du 10 février 2009

**Mots clés**

Campagne tarifaire 2009 – radiothérapie et classification GHM – type de dosimétrie – type de machine -

**Annexe :** Nouvelles variables "radiothérapie" du RUM : consignes de remplissage

Dans le cadre de la préparation de la campagne tarifaire et budgétaire 2009 des établissements de santé, une notice technique ATIH en date du 10 février dernier portait à la connaissance des établissements plusieurs informations pratiques relatives aux nouveautés de campagne. Outre des informations relatives à la version 11 de la classification des GHM, ces informations concernaient, notamment, les nouvelles modalités de production de l'information médicale.

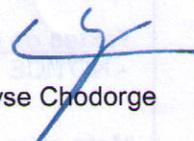
À ce titre étaient rappelées les modifications de format du résumé d'unité médicale (RUM) applicables au 1<sup>er</sup> mars, et notamment les deux nouvelles variables relatives à l'activité de radiothérapie. Toutefois, les modalités pratiques de renseignement de ces deux variables ne pouvant être immédiatement précisées, des instructions ultérieures étaient annoncées.

L'objet de la présente notice vise à fournir ces consignes complémentaires, décrites dans l'annexe jointe. Elles résultent de l'avancement des travaux pilotés par la mission T2A en réponse à la demande de révision de la classification GHM décrivant l'activité de radiothérapie. Pour mémoire, ces travaux se situent dans le cadre plus général de la politique de santé visant au développement de la radiothérapie et à l'amélioration de la qualité de sa mise en œuvre.

Je vous saurai gré de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des établissements de santé de votre région ayant une activité MCO et plus particulièrement une activité de radiothérapie. J'appelle votre attention sur le fait que ces informations devront être recueillies dans les meilleurs délais afin que les travaux complémentaires liés au projet radiothérapie puissent conduire à une mise en œuvre dans le cadre de la campagne tarifaire 2010.

Avec mes remerciements anticipés,

La directrice,



Maryse Chodorge

Annexe  
**Nouvelles variables « radiothérapie » du RUM :  
 consignes de remplissage**  
 -----

Le format du RUM 014, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2009, comporte les deux nouvelles variables suivantes :

- type de dosimétrie ;
- type de machine.

Elles seront utilisées dans le cadre de la nouvelle classification GHM de l'activité de radiothérapie, prévue pour la campagne 2010. Toutefois, pour construire cette classification, l'exploitation de données produites dès 2009 s'avère nécessaire. Il importe donc de produire cette information au plus tôt afin de disposer d'un volume de données suffisant.

Ces informations devront être produites à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 et transmises avec les données d'activité du mois de mai.

Les nomenclatures à utiliser pour renseigner ces variables, ainsi que les conditions de production de l'information, sont décrites ci-dessous.

## I. Nomenclatures des variables "radiothérapie"

### I.1. Type de dosimétrie

La nomenclature est la suivante :

Code	Libellé
1	Dosimétrie de RCMI
2	Tridimensionnelle avec HDV sur volume cible et les organes à risque
3	Tridimensionnelle sans HDV sur volume cible et les organes à risque
4	Autre type de dosimétrie

#### Notes :

RCMI : radiothérapie conformationnelle avec modulation d'intensité  
 HDV : Histogramme dose volume

### I.2. Type de machine

La nomenclature est la suivante :

Code	Libellé
1	Machine dédiée de type "Tomothérapie" ou "Novalis" ou "Cyberknife" ou "Protonthérapie"
2	Machine équipée d'imagerie portale, de collimateur multilame, de système d'enregistrement et de contrôle et d'un module de repositionnement du malade à distance.
3	Machine équipée d'imagerie portale, de collimateur multilame et de système d'enregistrement et de contrôle, sans module de repositionnement du malade à distance.
4	Machine non équipée d'imagerie portale, de collimateur multilame ou de système d'enregistrement et de contrôle

## II. Conditions de production de l'information

Les variables « type de dosimétrie » et « type de machine » sont des variables du RUM.

Elles doivent être renseignées dans les résumés relatifs :

- aux séances d'irradiation ;
- aux séjours hospitaliers au cours desquels une irradiation est réalisée.

Elles ne doivent pas être renseignées dans les résumés standardisés de préparation (RSP).

Pour mémoire :

Bien que la dosimétrie soit un temps de la **préparation d'irradiation**, l'information « type de dosimétrie » est recueillie au cours des prises en charge **pour irradiation**.

En effet, le type de dosimétrie réalisé est reconnu par les experts du sujet comme un critère discriminant des différents types de traitement de radiothérapie. Il sera ainsi l'un des critères de groupage de la future classification GHM de radiothérapie qui distinguera différents GHM d'irradiation.

Lors de la production des RUM d'irradiation, on s'assurera néanmoins que l'information « type de dosimétrie » est cohérente avec l'information portée dans le RSP du même patient.

Un contrôle de vraisemblance entre informations des RSP et informations des RSA sera réalisé sur les données transmises par les établissements sur la plateforme e-pmsi, et pourra contribuer à la validation des données par les ARH.